

Objectifs de progression

Objectif Indicateur écart de rémunération

+1.5% de revalorisation des salaires des employées femmes des tranches d'âge de 30 ans à 50 ans et plus.

+1.5% de revalorisation des salaires des cadres femmes de la tranche d'âge 50 ans et plus.

Objectif Indicateur écart de taux d'augmentations individuelles

-

Objectif Indicateur retour de congé maternité

+50 € net de revalorisation au retour de congé de maternité.

Objectif Indicateur dix plus hautes rémunérations

-

Date de publication des objectifs

20/03/2023

Modalités de communication auprès des salariés

-